

MANNEVILLE SUR MER

Chambrier

RECEVU LE
25 MARS 1959

13/100

A R R E T É

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

LA Commission Supérieure des Monuments Historiques, entendue ;

A R R E T É

Article 1er. - Est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le colombier du château de Bassebois, à MANNEVILLE-sur-MER (Calvados), figurant au cadastre sous le n° 450 de la section C

Article 2. - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, pour les archives, de la préfecture, au maire de la commune de MANNEVILLE-sur-MER ainsi qu'au propriétaire ci-dessus désigné qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. /.

Fait à PARIS, le 12 décembre 1958

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

signé : R. PERCHET

Le soussigné, BOCCOUST Raymond, Jean, François,
 Lucien, Chef du Bureau des Monuments Historiques, certifie
 la présente copie exactement collationnée et conforme à la
 minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de
 transcription.

[Signature]

53

Le soussigné, BOCCOUST Raymond, Jean, François,
 Lucien, Chef du Bureau des Monuments Historiques, certifie
 que l'identité complète des parties énumérées dans le pré-
 sent document, telle qu'elle est indiquée à la page (1),
 alinéa (3), lignes (6 à 10) lui a été régulièrement justi-
 fiée.

A PARIS, le

[Signature]

Taxe:	meublé	Dépôt n°: 187	Transcrit
Taxe:			au bureau
C o n t r o l e	Dépôt	20	des Hypothèques de PONT-AUDEMER, le 31 Janvier 1953
	Insc.		Vcl.: 350 n°: 7
	TRANS	100	Recu: Cent vingt francs
Total		120	Le Conservateur, <i>Rony</i>

Département :
EURE

Commune :
MANNEVILLE-SUR-RISLE

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pont-Audemer
Avenue de l'Europe 27507
27507 Pont-Audemer Cedex
tél. 02.32.56.71.00 - fax 02.32.56.71.33
cdif.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

